



# HUXLEY BIO



Son excellente implantation et sa teneur en amidon en font l'hybride polyvalent adapté à la

## POINTS

- Haut niveau de rendement fourrage
- Très bon niveau UF (profil amidon)
- Mixité, très bon niveau rendement grain

Mixte  
Précoce

indice  
F 265  
G 270

**SITUATION OFFICIELLE** Inscrit au catalogue CE 2019

**DESCRIPTIF TYPE DE GRAIN** Corné-semoulier

**BESOIN EN SOMME DE**  
pour 32 % de M.S. :  
1470°C à 1500°C  
pour 32 % de H<sup>2</sup>O :  
1715°C

**OBJECTIF DE PEUPEMENT CONSEILLÉ** (en plantes/ha)

	En grain	En fourrage
Très haut potentiel :	105 000 pl	105 000 pl
Terres profondes :	100 000 pl	100 000 pl
Terres séchantes Faible RU :	95 000 pl	95 000 pl

Pour le réglage du semoir, tenir compte des pertes éventuelles à la levée,

## PROFIL AGRONOMIQUE

• Vigueur de Départ	● ● ● ● ●
• Aptitude à rester vert	● ● ● ○ ○
• Tolérance à la verse	● ● ● ● ○
• Gabarit	Très court      Haute ● ● ● ● ○
• Hauteur insertion	Basse      Haute ● ● ○ ○ ○
d'épi	Retom-      Dressé ● ● ○ ○ ○

## PROFIL MALADIES

• Tolérance au charbon des inflorescences	● ● ● ● ○
• Tolérance à l'helminthosporiose	● ● ● ● ○
• Etat sanitaire des épis	● ● ● ● ○

## Semences issues de l'Agriculture Biologique Seeds from Organic Farming



### PRODUCTION DES SEMENCES

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage limitant l'utilisation d'intrants chimiques. Elle exclut notamment l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM. Une semence commerciale certifiée « Agriculture Biologique » (AB) est une semence dont :

- La multiplication au champ a été conduite conformément aux règles de l'Agriculture Biologique
- Le process (récolte, calibrage, stockage, conditionnement, transport, étiquetage,...) respecte ces mêmes règles.

### TRAITEMENT DES SEMENCES

Les semences de maïs AB sont livrées sans traitement de semences.

### CERTIFICATION

L'ensemble des variétés BIO/AB commercialisées par Limagrain Europe figure sur les certificats de Limagrain Europe.

La certification du mode de production biologique a été délivrée par l'organisme de contrôle qui atteste que notre société s'est engagée à respecter les règles de production biologique en vigueur. Elle est apte à faire produire, à préparer et à commercialiser des produits conformes au mode de production biologique.

Les partenaires de Limagrain pour la multiplication et le conditionnement de semences disposent également de la double certification « Biologique ».